

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du mardi 10 Septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 10 Septembre 2019 à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le 1<sup>er</sup> Vice-Président Pascal TORDEUX, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

**Date de la convocation :**

02 Septembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

**Ont pris part au vote :** Mme CORDEVANT, Mme PIAZZA, Mme ZANUTTO-LEFEVRE, M. BEAUDON, M. BODA, M. COUTEAU, M. ENGRAND, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX.

Désignation des représentants titulaire et suppléant du SITUS pour le GART.	Rapport
	N°7

Par délibération du 13 Décembre 1984, le SITUS a décidé d'adhérer au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) et a, depuis cette date, reconduit, chaque année son adhésion.

L'article premier des statuts du "Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)" fixe le but de l'association :

- assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises ;
- ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements ;
- être l'interprète des autorités organisatrices de transport pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'Etat et de l'Union européenne ;
- développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial.

Suite au changement du Président du SITUS et afin d'être représenté à l'Assemblée Générale de cet organisme, il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, membres du Comité Syndical.

Ces représentants assistent à l'Assemblée Générale annuelle au cours de laquelle ils peuvent émettre un avis sur les questions à l'ordre du jour. Ils peuvent faire acte de candidature au Conseil d'Administration du GART.

Il est procédé à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant :

Les candidatures de M. le Président du S.I.T.U.S, comme représentant titulaire et de M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président du S.I.T.U.S , comme représentant suppléant sont proposées.

Le Comité Syndical donne son accord pour procéder à un vote à mains levées.

Il est procédé au vote à main-levée après l'accord de l'ensemble des membres du Comité Syndical.

**DELIBERATION**

M. le Président du S.I.T.U.S et M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président du S.I.T.U.S sont élus respectivement comme représentant titulaire et suppléant du S.I.T.U.S à l'Assemblée Générale du GART.

**Vote :**

Pour : 11      Contre 0                      Abstention : 0                      Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

MAIRIE DE SOISSONS  
11 SEP. 2019

Affiché, le  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
PAILLERIE Martial

